

Compte rendu de l'Assemblée Générale AS du Golf de Chailly 13 janvier 2018.

Le 13 Janvier 2018 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association Sportive du Golf de Chailly au Château de Chailly.

Présents

56 membres étaient présents ou représentés.

Le président Dominique Chomard a ouvert la séance à 14h15

Le président invite Aude Mahu, trésorière sur le dernier exercice à présenter l'état de la trésorerie au 8 janvier 2018. Le bilan de l'exercice précédent ayant été présenté et adopté lors de la précédente Assemblée Générale de Novembre 2017. Le compte bancaire de l'Association présente un solde positif de 15854 euros.

Le président aborde ensuite un aspect statutaire concernant la durée des mandats.

Aspects Statutaires :

La démission de trois membres du précédent comité directeur a été validée par la précédente Assemblée générale du 18 Novembre 2017. Selon l'article 9 des statuts de notre association, ils seront donc remplacés par des membres du nouveau comité directeur pour une durée de deux ans, date d'expiration de leur mandat initial. Tous les autres candidats seront élus pour trois ans. Les candidats devront indiquer lors de leur présentation de la durée du mandat qu'ils souhaitent faire.

Il est fait rappel pour information de l'article de nos statuts:

Article 9. – Comité de Direction

« L'Association est administrée par un Comité de Direction élu par l'Assemblée Générale. Les candidats doivent être membres titulaires de l'Association, jouir de leurs droits civils.

Le Comité de Direction, dont les membres sont élus pour 3 ans, comporte au moins sept et au plus neuf membres. Les membres sont rééligibles. En cas de vacance, par suite de décès, de démission ou autre, le Comité de Direction pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés »

Une discussion s'engage avec la salle sur le nombre de mandats concernés. Après discussion, il est retenu que trois candidats effectuent un mandat de deux ans comme prévu par les statuts. Sur leur demande, les candidats suivants indiquent postuler pour un mandat de deux ans : Hervé Bonnard, Arnault Crepey, Véronique Forin.

Validité des candidatures :

En tant que garant du bon fonctionnement des institutions de l'Association Sportive du Golf de Chailly, une remarque doit être faite sur les candidatures. 8 candidatures ont été reçues avant le 8 janvier 2018.

7 candidatures correspondent aux critères des statuts. Elles sont donc valides.

Une seule ne semble pas recevable, celle de Tobias Yang, conformément aux articles 1 et 15 de la convention qui lie l'Association à Chailly resort, :

Article 1 : Préambule

« Chailly Resort et l'Association ne doivent pas avoir de dirigeants, de droit ou de fait, communs. Aucun associé ou son représentant ne peut être dirigeant de l'Association, sauf à titre consultatif.

ARTICLE 15 : Validité

La présente convention est valable un an à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée 1 (UN) mois au moins avant l'expiration de la convention.

Une discussion s'engage sur cette question.

Le président indique que n'ayant reçu aucune lettre de dénonciation de la convention conformément à l'article 15 de celle-ci, elle est automatiquement reconduite par tacite reconduction.

Herve Bonnard estime que la convention 2017 est pour lui dénoncée, suite à un email présentant aux membres le projet de la future convention avant la précédente Assemblée Générale. JP Mosse indique que derrière cette candidature se pose la question de l'indépendance de l'AS vis-à-vis de Chailly resort.

Le président demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation de cette candidature par vote à bulletin secret. Résultats : 49 vote pour la candidature, 3 votes non.

Présentation des candidats :

Chaque candidat est appelé à se présenter. A noter que deux candidats en la personne de JF Dupuis et M Roignot ne sont pas présents et n'ont pu soutenir leur candidature auprès des membres.

Modalités du vote :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement des votes en présence de plusieurs membres de l'AS, le président énonce les résultats des membres constituant le Comité Directeur

| | | |
|----------------------|---------|-----------------|
| Christophe PRIOUX | 51 voix | Mandat de 3 ans |
| Tobias YANG | 50 Voix | Mandat de 3 ans |
| Christophe BACQUAERT | 46 voix | Mandat de 3 ans |
| Hervé BONNARD | 44 voix | Mandat de 2 ans |
| Arnault CREPEY | 44 voix | Mandat de 2 ans |
| Véronique FORIN | 44 voix | Mandat de 2 ans |
| Michel ROIGNOT | 42 voix | Mandat de 3 ans |
| Jean François DUPUIS | 40 voix | Mandat de 3 ans |

Le président indique que sa mission est terminée et invite les nouveaux membres du Comité Directeur à se réunir pour élire en leur sein les différents membres du bureau.

L'assemblée est clôturée à 15h15

Dominique CHOMARD
Président de l'AS